



REGLEMENT INTERIEUR ET ENGAGEMENT DE CHAQUE ETUDIANT

1. Tout étudiant a l'obligation d'arriver à l'heure aux heures des cours, et a droit à 15 min de retard au trop sinon il n'entrera plus faire cours.
2. Interdiction de fumer et de boire l'alcool ou toutes autres boissons pendant les heures de cours.
3. Interdiction de jeter les ordures dans les salles de classe.
4. Les étudiants doivent se lever en cas d'entrée de l'enseignant.
5. Les étudiants ont l'obligation du respect et n'envoyant aucune parole injurieuse, ni de mépris envers son enseignant.
6. Les étudiants ont l'obligation de se doter des manuels scolaires (cahiers : livre numérique, tenue de travail : la blouse pour les maintenanciers, stylo ou outil de travail selon la filière) sinon ils peuvent subir une sanction.
7. Les étudiants ne peuvent que bénéficier des cartes d'étudiant en cas de tout paiement de la pension.
8. Chaque étudiant doit se munir d'un carnet médical a déposé à l'établissement.
9. Toute absence non justifié est suivi d'une interpellation, et en cas de non justification mérite une sanction.
10. Toute permission de sortie doit être autorisée si elle est accompagnée d'une demande écrite ou d'une pièce justificative avant d'être effectué.
11. L'Institut n'est pas responsable de tout coup de vol entre les étudiants au sein de l'établissement.
12. En cas de non-paiement de toute la pension, les dossiers de l'étudiant pour l'examen national ne seront pas envoyés et l'étudiant ne bénéficiera pas d'un remboursement.
13. Les horaires de cours sont fixés suivant la disponibilité des enseignants.
14. Toute Bagarre au sein de l'Institut est suivie d'un renvoi immédiat et sans remboursement.
15. En cas de 18 heures d'absences sans justification, l'étudiant n'a pas droit à une composition semestrielle.
16. L'Institut n'est pas responsable de tout débat politique ou religieux.
17. L'Institut n'est pas responsable des appareils des étudiants en cas de panne ou de court-circuit.
18. La fraude et toutes formes de tricherie sont susceptibles de sanctions.
19. L'Institut n'est pas dans l'obligation absolue de trouver des stages pour les étudiants.
20. Interdiction de décrocher au téléphone pendant les cours.
21. Obligation de l'étudiant de porter des vêtements décents, et responsables.



22. Avant un mois après l'inscription, l'étudiant est dans l'obligation d'avoir une clé **USB** et son ordinateur.
23. Les cours de coaching, d'entrepreneuriat et les séminaires organisés par l'Institut sont obligatoires pour tout étudiant et sanctionné pour toute absence.
24. Les cours et devoirs peuvent être oral, textuels, PDF, vidéos ou en ligne.
25. La soumission des dossiers d'examen est possible à 3 conditions :
 - Finir les frais de scolarité.
 - Avoir au moins une moyenne générale de 14/20 sur les contrôles continus.
 - Fournir son rapport et mémoire dans les délais.
26. Les retards dans les modalités de paiements sont sanctionnés d'un montant de 1,5% sur la tranche.
27. Aucun manque de respect n'est toléré envers un enseignant.
28. Les ordinateurs de l'école ne peuvent être utilisés à plus de 21h.
29. Tout appareil ou objet matériel (table, chaise, ordinateur etc.) de l'Institut utilisé par l'étudiant est sous sa responsabilité en cas de cassure il devra contribuer à hauteur de 10 000 F pour la réparation de l'objet.
30. La rédaction du mémoire est obligatoire pour l'obtention du Certificat de l'Institut.
31. Les apprenants sont responsables de la propreté de leur salle de cours que ce soit avant l'arrivée de l'enseignant ou après les cours.
32. Les délégués sont responsables du remplissage du cahier de texte.
33. L'étudiant n'a pas le droit de composer à une discipline s'il accuse 20 heures d'absences non justifié avec des pièces justificatives ou des témoins oculaires (parents, enseignants, censeur).
34. Après 50 heures d'absences non justifié avec des pièces justificatives ou des témoins oculaires (parents, enseignants, censeur), l'étudiant peut être renvoyé et sans être remboursé sur ses frais de scolarités.
35. Un étudiant n'ayant pas le statut de travailleur n'a pas droit à plus de 2 permissions de sorties d'une journée sauf en cas de décès de ses parents durant l'année.

Engagement de l'Etudiant : « J'ai lu et j'accepte »

**SIGNATURE DE
L'ETUDIANT**

SIGNATURE DU PARENT

**SIGNATURE DU
DIRECTEUR**



FICHE D'INSCRIPTION

INFORMATIONS PERSONNELLES DE L'ETUDIANT

1. Nom ; _____
2. Prénom ; _____
3. Statut Matrimonial ; Célibataire Marié
4. Statut Social ; Travailleur Chercheurs d'emploi Etudiants
5. Tel : _____ Email _____
6. Nom du Père _____ Profession _____
7. Nom de la Mère _____ Profession _____
8. Numéro de CNI : _____
9. Dernier niveau d'étude : _____
10. Dernière école fréquenté : _____

CHOIX DE FILIERES

- A. Secrétariat Bureautique
- B. Secrétariat Comptable.
- C. Secrétariat de direction.
- D. Comptabilité informatique.
- E. Programmation Web
- F. Marketing Digital
- G. Graphisme de production
- H. Montage Vidéo et Gestion des drones.
- I. Sécurité Informatique
- J. Gestionnaire des stocks
- K. Maintenance informatique et réseaux
- L. Réseaux informatique.
- M. Développeur d'applications.
- N. Manager des projets.
- O. Animation 2D et 3D
- P. Administration des Réseaux
- Q. Autre _____

Niveau de formation ;

- Débutant Cycle d'ingénierie Attestation Certification 3 à 6 mois
Diplôme 01 ans



QUESTIONS A REpondre.

I. Souffrez d'un handicap. ? Lequel ?

II. Avez-vous été déjà formé dans un autre domaine ? Et pendant combien de temps ?
Année ?

III. Quel est votre motivation pour cette filière ?

IV. Qui contactez en cas de problème ? Tel ?

Signature de l'étudiant



TRANCHES DE PAIEMENT

Nom du tuteur :

Cni :

Tranches	Dates	Montant
Tranche 1		
Tranche 2		
Tranche 3		

Signature du tuteur